

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23.3.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret 64/165 du 22.5.65 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret 85/1423 du 7.12.85 - portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u l'arrêté 4492/MDSRFPSS.DGFP.DGPCS du 16.9.85 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) à suivre un stage de formation Politico-Idéologique à l'Ecole Supérieure du Parti de Brazzaville près le Comité Central du Parti Congolais du Travail (régularisation) ;
- (/u l'arrêté 3555/MEFA.DGAS du 11.4.85 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983 ;
- (/u l'acte 046/PCT du 22.11.74 portant application du Statut de l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du Travail ;
- (/u la lettre n° 785/MEFA.SG.DPAA.SP.B3 du 14.10.85 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé.

DGE

DCF

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur BAYABI Jean, Professeur de CEG de 4^e échelon (Indice 940 des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Option : Economie Politique - Session de 1985, obtenu à l'Ecole Supérieure du Parti Près le Comité Central du Parti Congolais du Travail à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A Hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 3^e échelon Indice 1010. ACC: néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20.9.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 13 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGFP/DGPCE 3
- DGFP/BST 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- DPAA 3
- DOSSIER 3
- Intéressé 1?-